

Commune de Lasne

AVIS

(Article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

Règlement général de Police

Le Bourgmestre de la Commune de Lasne informe la population que le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2023, a décidé d'approuver la modification de l'article II.1, chapitre 1, titre II du Règlement général de Police, article sur le décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

Pour tout renseignement :

Le texte complet de ce programme peut être consulté auprès du Service environnement, Place Communale 1 à 1380 LASNE, tous les jours ouvrables de 9h à 11h.

Fait à Lasne le 28 novembre 2023.



Le Bourgmestre,


Laurence ROTTHIER.